REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2023-65

Date de la convocation : 13/06/23
Membres en exercice : 24
Membres présents : 14
Membres votants : 16

Le vingt juin deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DUGARD Yann, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Représentés : M. FLEURY Vincent donne pouvoir à M. CANIVENQ Roland et M. DE POUILLY Jean donne pouvoir à M. MEIS Michel

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AGROBIO 08

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la communauté de communes ;

Vu la délibération n° DC2022/57 du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau Communautaire pour examiner et attribuer toute subvention non encadrée par un dispositif spécifique ;

Vu la demande de subvention de l'association Agro bio 08 en date du 03/03/2023 ;

Vu l'avis remis par la commission Agriculture lors de sa séance du 15/05/2023 ;

Entendu l'exposé du Président,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER à l'association Agrobio 08 une subvention d'un montant de 1 000 €

- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN

Le Président,

Benoit SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 29 JUIN 2023
et de sa publication ou notification le 29 JUIN 2023